

LE LIEN

UFR FO

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

Trimestriel N° 152 - Juin 2025

édito

Lors du congrès national de la FGF-FO, l'UFR-FO a tenu son assemblée générale le 26 mars 2025 dans un climat géopolitique des plus instables.

Un dérèglement climatique qui progresse avec des conséquences dramatiques.

Le populisme et le fascisme qui gangrènent petit à petit toutes les démocraties.

En France un déficit budgétaire dont la responsabilité incombe aux seuls gouvernements successifs, avec maintenant une course à l'armement qui va faire empirer la situation – prétexte à détricoter notre modèle social.

Les politiques, les soi-disant experts et autres bien pensants relayés par les médias ont toujours la même solution, cibler les services publics, les fonctionnaires, les malades et les retraités.

Pour ces derniers les mauvaises idées germent à foison, même si elles ne sont pas immédiatement appliquées elles sont semées pour demain.

Les prévisions pour le budget 2026 commencent à sortir du chapeau. Pas d'augmentation des impôts (mais pas pour tous).

Mais alors où trouver les recettes ? Mais bien sur les retraités ! Ils sont les plus nombreux et les idées ne manquent pas : suppression pour les seuls retraités de l'abattement de 10% sur les revenus avec les conséquences suivantes :

- des retraités non imposés qui le deviennent ;
- des retraités déjà imposés qui le seront encore davantage ;
- de la CSG plus importante pour tous ;
- des impôts fonciers pouvant augmenter et des prestations sociales qui risquent de diminuer mais également une désindexation des retraites et même le gel de toute revalorisation.

Par contre (par mesure d'équité?) fin de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, ainsi que la surtaxe sur les grandes entreprises pourtant initialement prévue pour deux ans.

Si comme nous pouvons le craindre ces menaces deviennent réalité les pensionnés et l'ensemble des retraités devront se rassembler et se mobiliser en nombre pour combattre ces mesures injustes et discriminatoires.



Sommaire

Edito

EHPAD : le gouvernement joue la politique de l'autruche

Le dossier du Lien L'AG 2025 de l'UFR FO

Actualité : Pensions de l'État : que cherche faire le Premier Ministre ?

Communiqués de presse :

- Soutien aux personnels pénitentiaires
- Suppression de l'abattement fiscal de 10%

Notes de lecture : La route



Jean-Paul Prady
Secrétaire général
UFR-FO

EHPAD : le gouvernement joue la politique de l'autruche !



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

En effet, on peut lire dans un rapport récent émanant du Ministère de l'Autonomie que « la grande majorité des EHPAD ne pose pas de problèmes majeurs (1), que 90% des contrôles n'ont débouché sur aucune injonction, qu'un effort financier important (entre 100 et 300 millions d'euros) va être fait et que l'Etat examine de nouvelles pistes de financement ».



Et pourtant l'association « Que Choisir » vient de publier dans son numéro spécial Budgets - Hors-série - un dossier complet sur le fonctionnement actuel des EHPAD intitulé : « Les EHPAD abandonnés aux Fonds spéculatifs ».



Où l'on peut y lire, entre autres, qu'un rapport sénatorial a fait état en 2019 (!!!) que les besoins annuels étaient de l'ordre de 9 milliards (cf. chiffres ci-dessus) destinés à faire face aux difficultés de fonctionnement des Maisons de retraite publiques. La situation n'ayant fait qu'empirer depuis, vous imaginez quel serait le chiffre actuel ! On peut y lire aussi que les contrôles par les ARS étaient réalisés - souvent au sein des Agences - par des agents qui n'avaient pas les connaissances comptables pour lire les documents fournis par les structures. Par exemple, « *Une directrice d'établissement a déclaré avoir été amenée à expliquer à la personne chargée de contrôler son établissement comment il fallait lire les documents EPRD et ERRD* » (sic).

En lisant cet article, on se rend compte à quel point les différents gouvernements, et ce depuis de nombreuses années, ont refusé de prendre en compte le problème de la dépendance se contentant de mesurette pour combler certains déficits touchant les EHPAD publics ou associatifs tout en laissant les EHPAD à but lucratif s'enrichir sans vergogne sur le dos des patients avec des crédits publics. Qui plus est, maintenant, on va prendre le prétexte du réarmement pour justifier la réduction de crédits.

En fait, comme le déclare le Maire d'une commune qui a, dans son budget les crédits de fonctionnement d'un EHPAD déficitaire, : « *On voudrait savoir si nos gouvernants souhaitent voir disparaître les maisons de retraites publiques. Si c'est le cas qu'ils le disent car cela ira plus vite que de voir nos aînés dépendants mourir à petit feu* ».

Sans commentaires.

(1) *Mme La Ministre sait-elle que des familles attendent depuis plus de 6 ans que des responsables d'un EHPAD à but lucratif soient jugés à la suite du décès de 5 de leurs parents et 25 patients hospitalisés après une intoxication alimentaire ?*

En direct du désert...



Nous vous proposons une nouvelle rubrique pour illustrer la grande misère du système de santé en France, championne, paraît-il, d'un système exemplaire... Mais voilà, ce système s'effiloche, se détricote sans que les gouvernants ne souhaitent prendre le taureau par les cornes et proposer des solutions à ce qui est maintenant un véritable scandale ! Les solutions ne sont sûrement pas évidentes à trouver après des dizaines d'années d'incurie et de recul devant, également, un lobby hyper puissant. Vous pouvez alimenter cette rubrique par vos expériences significatives, elles ne manquent malheureusement pas ! Soyez nos témoins...

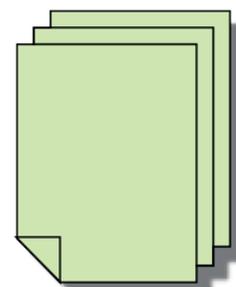
Écrivez-nous à ufr@fo-fonctionnaires.fr . Merci d'avance



LE DOSSIER DU LIEN

Assemblée générale 2025

UFR-FO



À l'occasion de l'Assemblée générale de l'UFR FO, qui s'est déroulée pendant le congrès de la FGF FO à Troyes en mars 2025, nous consacrons une grande partie de notre dossier aux revendications portées par l'UFR FO et détaillées dans la résolution adoptée lors du congrès. Ces revendications pourront être reprises par chacun d'entre vous afin de les porter au plus près de vous : députés, sénateurs, décideurs... Cette résolution a été présentée par notre secrétaire général, Jean-Paul Prady, devant l'ensemble des congressistes.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFR AU CONGRÈS FGF DE TROYES LE 26 MARS 2025



Charlie Pesce, trésorier adjoint, Jean-Paul Prady, Secrétaire général, Bernard Ribet à l'ouverture de l'AG de l'UFR FO.
Cliché : Serge Lesur

Jean-Paul PRADY, Secrétaire Général, ouvre la séance, accueille les participants et fait observer un temps de silence à la mémoire de notre camarade Jean-Paul CAMBRA, décédé l'an passé.

Il présente le rapport d'activité de l'UFR remis aux participants. Charlie PESCE, Trésorier adjoint présente le rapport de trésorerie, également remis aux participants. Après débat, les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier adjoint pour sa gestion. L'assemblée générale lui adresse ses vifs remerciements.

Intervention de Christian GROLIER, Secrétaire Général de la FGF :

Christian GROLIER a salué les membres de l'UFR présents à l'Assemblée Générale. Il a notamment mis l'accent sur les interrogations liées à l'avenir de l'UFR et il a mis en perspective la nécessité pour l'UFR de se faire mieux connaître et de valoriser ce qu'elle peut apporter aux futurs retraités. L'organisation d'un séminaire pour sensibiliser les futurs retraités est une piste intéressante.



Christian Grolier.
Cliché : Serge Lesur

Élection au Comité Exécutif et au Bureau de l'UFR :

Le Comité Exécutif de l'UFR comprend désormais les membres présents et excusés à la présente assemblée générale. Le Bureau est composé comme il suit :

-> 11 sortants qui se représentent : Jean-Paul PRADY (DGFIP), Bernard RIBET (FO Préfectures), Serge LESUR (FO Météo), Bruno KERAMBRUN (DGFIP), Jean BABOURAM (AGRPN), Jean-Louis JARGEAU (FAGE/SNPASS), Yves SAUVAIGO (Unité Police), Charlie PESCE (SNP2E), Geneviève CHAUSSE (FO Préfectures), Françoise LEMAULF (DGFIP), Françoise GAUCHET (DGFIP).

-> 8 nouveaux candidats : Jean-Paul TURLAN (FO Préfectures), Dominique GENDRON (FOCCRF), Gisèle AMOUROUX (DGFIP), Jean-Pierre SALVADOR (DGFIP), Laurence DIDAUX (DGFIP), Luc GRAVELINES (DGFIP), Johanny BERTHET (FO Justice), Michel FAVRE (FO Défense).

Les membres du Bureau sont élus à l'unanimité. Le Bureau est composé de 19 membres. Jean-Paul PRADY a été élu Secrétaire Général à l'unanimité. Charlie PESCE a été élu Trésorier adjoint à l'unanimité. La prochaine réunion du Bureau se tiendra le 24 Avril.

Résolution :

Le projet de résolution a été présenté à l'assemblée générale. Il a été discuté puis adopté à l'unanimité. Il est publié à la suite dans ce numéro du Lien.

Conclusion :

En guise de conclusion et pour résumer les débats, la question de l'adhésion des futurs retraités est un enjeu majeur. Elle sera à l'ordre du jour des prochaines réunions du bureau tout comme la revue « Le Lien » dont la qualité est reconnue mais reste perfectible. Elle ne suffit pas à elle seule en termes de lisibilité de l'action de l'UFR et de communication. Cela étant, c'est aux syndicats nationaux et non à l'UFR qu'il revient de mobiliser les futurs retraités.

L'UFR a un rôle essentiel pour venir en appui de cette action de propagande à travers les outils dont elle peut disposer.



Les membres de l'UFR-FO réunis en Assemblée Générale dans la prestigieuse salle du Conseil départemental de l'Aube.

Cliché : Serge Lesur

Résolution générale

STATUTS PENSIONS



Jean-Paul Prady exposant la résolution générale de l'UFR à la tribune du congrès
Cliché : Françoise LEM

Réunie à l'occasion du congrès de la FGF-FO, l'assemblée générale de l'Union fédérale des retraités - FO (UFR-FO) réaffirme son soutien à l'orientation défendue par la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière et ses structures.

L'assemblée générale rappelle faire partie intégrante de la FGF-FO et s'inscrit dans le cadre de la défense du statut général de la Fonction publique et de ses statuts particuliers.

Défendre le statut général, c'est défendre le service public.

L'assemblée générale réaffirme son opposition à la réforme des retraites et demande son abrogation.

Cette réforme qui entraîne un allongement de la vie active aboutit pour la première fois à une diminution de l'espérance de vie.

L'assemblée générale condamne les décisions néfastes prises par les gouvernements successifs au prétexte d'une crise dont ils sont les seuls responsables.

L'assemblée générale affirme sa solidarité avec l'ensemble des retraités mais rappelle sa vocation de défendre les intérêts spécifiques des pensionnés de la Fonction publique de l'État et de porter leurs revendications.

L'assemblée générale de l'UFR-FO rappelle que les fonctionnaires ne perçoivent pas une retraite mais sont bénéficiaires d'une pension, celle-ci figure au budget de l'État dans la rubrique « grand livre de la dette publique ». C'est ainsi que les fonctionnaires de l'État ne sont pas soumis à une cotisation d'assurance vieillesse mais à une retenue pour pension.

La pension n'est pas une prestation sociale et ne peut être considérée comme une variable d'ajustement du budget de l'État.

Dans le cadre de son attachement au statut général des fonctionnaires l'assemblée générale de l'UFR-FO condamne le décrochement entre les traitements et les pensions dû à la réforme de 2023.

- Elle exige la délivrance systématique d'une carte de pensionné de l'Etat à tout fonctionnaire faisant valoir ses droits à la retraite.
- Elle rappelle que la référence aux 6 derniers mois est un principe non négociable pour le calcul de la pension de retraite des fonctionnaires.
- Elle affirme qu'aucune pension ne doit être inférieure au SMIC pour une carrière complète.

Les revendications sur la pension de retraite concernent autant les fonctionnaires en activité que les fonctionnaires retraités.

POUVOIR D'ACHAT

L'assemblée générale de l'UFR-FO dénonce la perte de pouvoir d'achat subie par les retraités. Depuis 10 ans le gel des revalorisations, leurs sous indexations ainsi que le report des dates d'application sont à l'origine d'une dégradation significative du pouvoir d'achat.

L'UFR-FO rappelle que la revalorisation annuelle des pensions en fonction de l'inflation est de droit. Pour autant l'assemblée générale constate que cette revalorisation ne tient pas compte de la réalité de l'augmentation du coût de la vie du fait notamment des dépenses incompressibles. Trop de pensionnés ont des difficultés à se nourrir convenablement, à se chauffer et plus d'un retraité sur cinq renonce pour raison financière aux soins de santé dont il a besoin. Depuis 2017 les retraités ont perdu en moyenne jusqu'à 3 mois de pension, alors que de 2018 à 2023 les dividendes et rachats d'actions versés aux actionnaires ont progressé de 40,6 milliards d'euros soit 41% d'augmentation. Les revalorisations ne sont pas au même niveau pour tous.

L'assemblée générale de l'UFR-FO revendique le maintien et la progression du pouvoir d'achat des pensionnés. Elle exige un rattrapage immédiat de 10% et la compensation des pertes subies depuis 10 ans.

ACTION SOCIALE

L'assemblée générale de l'UFR-FO réitère ses revendications maintes fois exprimées.

L'UFR-FO exige :

- que les pensionnés puissent siéger dans toutes les instances de l'action sociale ;
- la mise en place d'une information annuelle des droits des pensionnés ;
- l'organisation d'un droit amélioré pour bénéficier d'un logement social ;

- l'attribution d'une aide à domicile en cas d'incapacité temporaire ;
- le rétablissement de l'aide à l'amélioration de l'habitat ;
- un tarif préférentiel dans les Restaurants Interministériels Administratifs (R.I.A.).

FISCALITE

L'UFR-FO s'oppose formellement à tout projet incluant la suppression de la déduction forfaitaire de 10% sur le revenu des retraités ouvrant droit au calcul de l'impôt. Elle rappelle que ce dispositif appelé indument « frais professionnels » est une mesure d'équité fiscale entre les salariés, chômeurs et retraités dont les revenus sont entièrement déclarés à l'administration fiscale avec les professions libérales dont une partie des revenus peuvent échapper au fisc.

L'assemblée générale de l'UFR-FO exige :

- l'annulation de la hausse de 25% de la CSG pour tous les pensionnés ;
- la suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) ;
- la défiscalisation de la majoration de pension accordée aux pensionnés ayant élevé seul un enfant pendant au moins cinq ans ;
- le rétablissement de la demi-part supplémentaire aux personnes vivant seules et ayant élevé au moins un enfant ;
- que la majoration de cherté de vie accordée aux actifs dans les départements et territoires d'Outre-mer soit également attribuée aux pensionnés de la Fonction publique de ces départements et territoires.

L'Assemblée Générale de l'UFR-FO est déterminée à défendre la garantie et l'amélioration des droits aux pensions de réversion.

PERSONNES AGÉES ET HANDICAP

La Loi « grand âge » maintes fois annoncée est un véritable serpent de mer.

Devant l'indigence de la prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie des personnes âgées l'assemblée générale de l'UFR-FO réclame l'extension de la législation du 6 février 2005. La prestation de compensation du handicap (P.C.H.) apporte en termes de moyens et de diversité beaucoup plus que l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.). Les conseils départementaux s'orientent vers une fusion P.A. (personnes âgées) / P.H. (personnes handicapées) de leurs services respectifs. Dans la même logique l'alignement de l'A.P.A. voire la fusion avec la P.C.H. est une nécessité en l'absence d'une loi « grand âge ».

L'assemblée générale de l'UFR-FO revendique l'alignement des deux régimes d'indemnisation, avec une dotation par l'État aux Conseils départementaux leur permettant une prise en charge intégrale de ces prestations (aides humaines et techniques).

SANTÉ

Le pouvoir d'achat et l'accès aux soins de santé sont les principales préoccupations des retraités, les deux étant intimement liés. Au-delà de l'aspect financier de l'accès aux soins, l'accès physique à un praticien est une préoccupation première. La désertification médicale impacte tous les patients dont les plus vulnérables, notamment en zone rurale où l'offre de transport public est insuffisante voire inexistante. La proximité est la condition essentielle à l'accès aux soins. La possibilité d'accéder au bon soin, au bon moment et au bon endroit est une impérieuse nécessité. Aujourd'hui l'échelon de proximité est désorganisé et de plus il se dégrade à vitesse accélérée, du fait de la pénurie de médecins.

L'assemblée générale de l'UFR-FO dénonce cette situation inacceptable qui instaure une inégalité aux



Une des rues moyenâgeuses de
Troyes
Cliché : Serge Lesur

soins entre les territoires. Cette scandaleuse réalité est couteuse en vies.

Pour l'UFR-FO la santé représente un enjeu majeur :

La part des dépenses de santé qui restent à la charge des assurés était de 7,5 % en 2023 soit 274 € par habitant et par an. Toutefois pour les personnes de 65 à 74 ans les dépenses de santé sont 2,5 fois supérieures à celles des personnes de moins de 65 ans et 4 fois supérieures pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Ce sont des dépenses incompressibles et incontournables.

L'UFR-FO RAPPELLE QUE LA PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE EST UNE URGENCE ABSOLUE EN RAISON DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.

La part des personnes âgées de plus de 60 ans sera de 31,1 % en 2030 avec une augmentation de 36 % entre 2020 et 2030 des personnes âgées de plus de 75 ans.

L'UFR-FO CONSIDÈRE que la santé est une priorité nationale qui ne doit pas être sujet à régulation budgétaire. Elle doit disposer de moyens suffisants en équipements et en personnels pour faire face aux besoins.

L'UFR-FO REVENDIQUE un système de santé garantissant, quels que soient le lieu, l'heure, ou les ressources, une prise en charge immédiate du patient.

L'UFR-FO DÉNONCE les déserts médicaux, l'allongement des délais de consultation chez les praticiens généralistes, comme chez les spécialistes, la faillite de l'hôpital public, la situation alarmante dans la gestion des urgences.

L'UFR-FO DÉNONCE le recours abusif à l'hospitalisation en ambulatoire au risque que le patient ne reçoive pas les soins appropriés.

L'UFR-FO DÉNONCE le report d'un grand nombre de consultations et d'interventions sur le secteur privé ce qui entraîne un surcoût souvent élevé pour le patient.

L'UFR-FO CONDAMNE la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025 (LFSS 2025).

ELLE EXIGE la création et le financement des 50 000 postes de soignants d'ici 2027 comme le gouvernement s'y était engagé.

ELLE DÉNONCE le manque à gagner de 80 Md € pour le financement de la Sécurité Sociale provenant des exonérations de cotisations par les employeurs non compensées par l'État.

L'UFR-FO DÉNONCE les franchises appliquées aux remboursements des consultations, actes médicaux et transports sanitaires.

L'UFR-FO S'INSURGE contre les dépassements d'honoraires, une situation qui confine au scandale.

L'UFR-FO DÉNONCE l'augmentation exponentielle de la cotisation des complémentaires santé qui atteint un niveau que bien des retraités ne peuvent plus supporter au risque de renoncer aux soins.

L'UFR-FO RAPPELLE que les pensionnés ne peuvent bénéficier d'une participation de l'employeur sur les cotisations de complémentaires santé.

L'UFR-FO REVENDIQUE dans un souci d'équité l'attribution d'un crédit d'impôt sur les cotisations de complémentaire santé des pensionnés.

L'UFR-FO RÉAFFIRME avec force le droit universel à la santé. Elle considère comme inacceptable que des personnes puissent en être écartées pour des raisons financières.



L'UFR-FO RAPPELLE que la sécurité sociale, dont c'est le 80ème anniversaire est fondée sur le principe « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ».

SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

LES EHPAD

La parution de l'ouvrage de Victor Castanet "les fossoyeurs" et les rapports de la défenseuse des droits ont dénoncé la maltraitance dans les EHPAD à but lucratif. Depuis rien a changé et les mêmes gèrent des crèches privées avec les mêmes dérives.

L'UFR-FO EXIGE l'arrêt des subventions au secteur privé qui gère ses établissements de manières exclusivement mercantiles.

L'UFR-FO EXIGE des contrôles systématiques et inopinés sur le fonctionnement de tous les EHPAD.

L'UFR-FO DÉNONCE la décision du gouvernement de limiter le nombre d'EHPAD publics au prétexte du « virage domiciliaire » qu'il priorise bien qu'inadapté lorsque la personne âgée est en situation de dépendance sévère et que l'aidant familial est lui-même âgé et au bout de ses forces faute de moyens.

L'UFR-FO S'INSURGE contre les dispositions du décret du 1^{er} janvier 2025 qui se traduit par une augmentation du reste à charge du résident non éligible à l'ASH (aide sociale à l'hébergement) qui pourrait être de 35 % alors que le prix d'un hébergement en EHPAD Public se situe entre 2 500 et 4 000 €, charge déjà insupportable pour la plupart des ménages de retraités.

Enfin L'UFR-FO EXIGE LA CRÉATION

D'EHPAD publics avec l'application du ratio de 1 personnel soignant pour 1 résident alors que ce taux d'encadrement est aujourd'hui de 0,7 pour 1 ce qui est notoirement insuffisant.

L'AIDE À DOMICILE

L'UFR-FO CONSIDÈRE que l'aide à domicile reste une priorité et qu'il est impératif d'agir sur l'offre et sur le reste à charge.

L'UFR-FO EXIGE que les critères d'éligibilité aux aides publiques soient élargis afin de permettre au plus grand nombre de pensionnés d'en bénéficier.

L'UFR-FO DEMANDE que le droit au répit soit aménagé au profit des aidants familiaux, des proches le plus souvent âgés :

L'UFR FO EXIGE l'augmentation substantielle de l'allocation annuelle et simplification de la procédure d'attribution ainsi que la création de structures dédiées à l'accueil temporaire de jour comme de nuit.

L'UFR-FO ENFIN RÉCLAME AVEC FORCE LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DÎTE GRAND ÂGE maintes fois promise et repoussée.

L'UFR-FO ESTIME que la dépendance, quelle qu'en soit l'origine, est un risque au même titre que la maladie et qu'il relève de ce fait de l'assurance maladie.



La salle du congrès et la tribune sous la présidence de notre camarade Charlie Pesce
Cliché : Serge Lesur

L'UFR-FO DEMANDE la création d'un service public national de l'autonomie :

- l'harmonisation des procédures existantes en matière de compensation du handicap pour les personnes en activité et de prise en charge de la perte d'autonomie pour les personnes âgées ;
- la recentralisation de la gouvernance et des financements pour supprimer les inégalités actuelles de traitement sur le territoire.

SERVICES PUBLICS RÉPUBLICAINS ET DÉMATÉRIALISATION

Les services publics sont indispensables pour garantir l'égalité de traitement entre les citoyens sur l'ensemble du territoire, ils permettent de maintenir la cohésion sociale dans notre pays, comme ils l'ont démontré dans les diverses crises que nous avons traversées, tant économiques que sanitaires.

L'UFR-FO dénonce la suppression des services publics de proximité et condamne le développement contraint du numérique. Les Maisons France Service si elles peuvent faciliter certaines démarches simples ne permettent pas de résoudre des problèmes complexes qui demandent un contact direct avec un agent du service public. La saisine de l'administration par la voie électronique doit demeurer un droit et non une obligation. Face aux difficultés plus d'une personne âgée sur sept abandonnent ses démarches. En plus d'une simplification des démarches en ligne, des formulaires et l'abandon de tout un jargon administro-informatique, l'assemblée générale de l'UFR-FO exige :

- une alternative facilement accessible, « au tout informatique » dans toutes les demandes à accomplir par le citoyen ;
- le recrutement immédiat de fonctionnaires d'état en nombre suffisant afin de rétablir un accès physique et de proximité aux services publics sur l'ensemble du territoire.

ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE

Les catastrophes dites « naturelles » se multiplient et s'intensifient : nous avons pu en faire l'amer constat ces trois dernières années. Les rapports s'accumulent, les constats sont quasi quotidiens. D'intensités toujours plus fortes avec une récurrence accrue, ces drames (sécheresses, incendies, inondations, tempêtes...) touchent de plus en plus de gens (en France mais aussi partout sur le globe). Les populations défavorisées sont celles qui paient le plus lourd tribut. Parallèlement, la biodiversité ne cesse de s'appauvrir, de nombreuses espèces sont menacées d'extinction, voire disparaissent, mettant en péril l'humanité elle-même.

L'UFR-FO s'indigne de ce que les gouvernements, les décideurs ne prennent toujours pas le sujet à la hauteur des enjeux. Si les discours sont fréquents, les effets de manche nombreux, la politique menée va à l'encontre de ce qu'il faut faire. L'an passé les émissions de gaz à effet de serre n'ont jamais été aussi élevées. On ne parle plus de limiter la hausse à 1°5 C par rapport à l'ère préindustrielle, on espère la contenir à moins de 4° !

L'UFR-FO dénonce les politiques irresponsables menées qui fragilisent les plus précaires, les plus vulnérables, les plus fragiles (au nombre desquels se trouvent les retraités) et qui priorisent le monde du profit et de l'argent, et cela au détriment du Service Public.

L'UFR-FO appelle nos décideurs (politiques et économiques) et tous les acteurs de la vie publique à respecter l'article 1 de la Charte de l'environnement, adossé à notre Constitution, qui précise que « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».



Le cœur de la ville de Troyes le soir
Cliché : Serge Lesur

L'UFR-FO soutient qu'il ne peut y avoir de politique sociale sans politique environnementale et continuera d'agir en ce sens, en prônant et en défendant les services publics de santé, d'éducation, d'énergie, de protection environnementale et de protection sociale, en réclamant des actes concrets à la place d'intentions sans lendemain.

La résolution générale de l'UFR-FO se veut un cahier exhaustif des revendications des pensionnés de la Fonction publique de l'État. Elles sont générales et débordent souvent sur des revendications qui vont au-delà du seul intérêt des pensionnés. C'est pourquoi nous mettons en exergue sept points essentiels à nos yeux.

1. La défense de la pension de retraite des fonctionnaires de l'Etat.
2. La revalorisation annuelle des pensions au regard du taux de l'inflation.
3. L'abrogation du décret retirant aux seuls pensionnés de la Fonction Publique d'État le bénéfice des chèques vacances
4. Le refus de voir remis en cause la déduction forfaitaire de 10% sur les revenus.
5. La prise en charge de la perte d'autonomie à travers une Loi grand âge considérée comme une urgence.
6. L'exigence de création d'EHPAD publics dotés des moyens nécessaires en personnel et en crédit.
7. L'exigence de la reconnaissance de la dépendance comme un risque relevant de l'assurance maladie.



Les pensionnés de l'UFR-FO, en compagnie de Christian Grolier, au congrès de Troyes.

Cliché : Nathalie Bonhême

Rappel du bureau de l'UFR-FO

AMOUROUX	Gisèle	DGFIP	KERAMBRUN	Bruno	DGFIP
BABOURAM	Jean	AGRPN	LEMAULF	Françoise	DGFIP
BERTHET	Johanny	FO Justice	LESUR	Serge	FO Météo
CHAUSSE	Geneviève	FO Préfectures	PESCE	Charlie	SNP2E / Trésorier adjoint
DIDAUX	Laurence	DGFIP	PRADY	Jean-Paul	DGFIP, Secraire Général
FAVRE	Michel	FO Défense	RIBET	Bernard	FO Préfectures
GAUCHET	Françoise	DGFIP	SALVADOR	Jean-Pierre	DGFIP
GENDRON	Dominique	FOCCRF	SAUVAIGO	Yves	Unité Police
GRAVELINES	Luc	DGFIP	TURLAN	Jean-Paul	FO Préfectures
JARGEAU	Jean-Louis	FAGE / SNPASS			



ACTUALITÉ



Pensions de l'État : que cherche à faire le Premier Ministre ?



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

Ce n'est un secret pour personne : M. BAYROU est un adepte de la retraite par capitalisation. C'est la raison pour laquelle, et contrairement à certaines de ses affirmations, il estime que le déficit de notre système par répartition atteindrait 55 milliards principalement lié au fait que les employeurs publics (y compris l'Etat) sont assujettis à un taux de cotisations beaucoup trop élevé pour payer les pensions.

C'est pourquoi, et avant qu'ait lieu « le fameux conclave » - pourtant limité aux retraites du privé - il a demandé à la Cour des Comptes de lui faire connaître son avis.

Ce que la Cour a fait en février, mais pour lui apporter un démenti. En effet, la Cour estime que son raisonnement n'est pas pertinent parce que la situation de l'Etat, des collectivités locales et des Hôpitaux n'est pas comparable à celle du secteur privé pour plusieurs raisons, en particulier s'agissant du calcul des contributions effectuées en vertu de modalités différentes, départs précoces à la retraite, autorisation à certains fonctionnaires exerçant de métiers pénibles ou dangereux, démographie désavantageuse (proportion d'actifs-retraités plus faible), dépenses de solidarité non couverte par le régime général, modalités de calcul de la pension différente, notamment pour les militaires, et enfin primes non prises en compte dans le calcul de la retraite.

En fait, suivant une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) de 2022, les pensionnés de l'État nés en 1958 auraient en moyenne une pension de 1,5 % plus élevée si les règles du secteur privé leur avaient été appliquées. Mais, même après ce constat de la Cour, M. BAYROU a récemment récidivé dans ses allégations. Est-il un adepte de la méthode Coué ?

CONCERNANT LA CAPITALISATION



Jean-Paul Prady
Secrétaire Général

Les sociétés privées, les assurances, les banques ont toujours lorgné sur la manne que représente le budget des retraites.

La capitalisation : seuls ceux qui en ont les moyens placent une partie de leurs revenus dans des fonds de pensions afin de se constituer un complément de retraite.

Mais nombre de salariés et de retraités ont été ruinés par les crises financières et les cracks boursiers.

Aujourd'hui le danger est de voir les fonds financiers mettre la main sur le bien commun des salariés qu'est le système de retraite par répartition.

La capitalisation serait un nouveau recul social et non une gestion améliorée du système des retraites. Vouloir y intégrer une part de capitalisation équivaldrait à faire entrer le loup dans la bergerie.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien aux personnels pénitentiaires

L'UNION FÉDÉRALE des RETRAITÉS FORCE OUVRIÈRE (pensionnés de la fonction publique de l'État) apporte son soutien indéfectible aux personnels de l'administration pénitentiaire et à leur syndicat national **FO Justice**, personnels gravement mis en danger par des attaques coordonnées d'une extrême violence visant leurs lieux de travail, leurs conditions de sécurité et aujourd'hui, plus encore, leur domicile, leur famille et biens personnels.

Les événements récents, marqués par des tirs d'armes lourdes sur des établissements, des véhicules, des domiciles des personnels incendiés, sont intolérables. Ces menaces affectent celles et ceux qui assurent, au quotidien, une mission essentielle de service public dans des conditions déjà difficiles.

Il devient impératif de renforcer la sécurité aux abords et à l'intérieur des établissements. Les personnels de la justice doivent pouvoir travailler en toute sécurité et respect de leur intégrité physique et morale.

L'UFR-FO soutient pleinement les revendications exprimées notamment dans la lettre adressée au Garde des Sceaux : sécurisation des établissements pénitentiaires, harmonisation des dispositifs de sécurité, renforcement des équipes locales de sécurité, et recours à la visioconférence pour les extractions judiciaires.

L'État doit assumer pleinement sa responsabilité en matière de protection de ses agents.

L'UFR-FO demande une sanction exemplaire pour toutes les personnes coupables de ces faits inacceptables.

L'UFR-FO rappelle que les agents pénitentiaires représentent l'État, la République et la sécurité de nos concitoyens.

Paris, le 24 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppression de l'abattement fiscal de 10% : pour l'UFR-FO c'est NON !

L'Union Fédérale des Retraités Force-Ouvrière (L'Union Fédérale des Retraités Force-Ouvrière (pensionnés de la Fonction publique de l'Etat) dénonce la violente campagne contre les retraités, largement relayée par les médias.

L'UFR FO rappelle que ce dispositif appelé indûment « abattement pour frais professionnels » est en réalité, une mesure d'équité fiscale entre les salariés, chômeurs et retraités dont les revenus sont entièrement déclarés à l'administration fiscale, alors qu'une partie des revenus des professions libérales peut échapper au fisc.

Cette mesure discriminatoire créerait une inégalité fiscale entre les actifs et les retraités. Cela mettrait à mal les foyers bénéficiaires de petits revenus, non imposables actuellement et qui le deviendraient (500 000 retraités concernés au moins). Ils perdraient également des avantages sociaux et des prestations sous conditions de revenus. La CSG deviendrait applicable pour certains et, pour d'autres, la taxe foncière risquerait d'augmenter.

Les retraités sont encore et toujours la cible privilégiée pour la réduction de la dette ! Quelle injustice !

L'UFR FO s'oppose fermement à cette mesure dont le seul objectif est de faire des économies en attaquant le pouvoir d'achat des retraités alors que ceux-ci ont déjà perdu au moins 10% de pouvoir d'achat entre 2015 et 2025.

Paris, le 24 avril 2025



Les retraités, nouvelles vaches à lait ?
Dessin : Laurence Didot, © 2025



HUMEUR



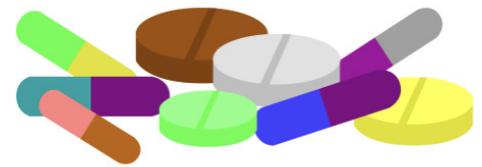
La notice papier des médicaments pourrait disparaître.



Bernard RIBET
Secrétaire National

La Commission Européenne envisage de modifier la législation pharmaceutique européenne. Ainsi la notice papier pourrait être remplacée par un QR Code sur l'emballage. Une expérimentation est prévue à l'automne sur une centaine de médicaments pour tester les notices dématérialisées.

Les fédérations européennes de l'industrie pharmaceutique soutiennent le projet et prétendent entre autres que la « disponibilité des médicaments pourrait en être accrue ». Cet argument n'a rien de convaincant. Les organisations de défense du consommateur sont en revanche « vent debout » contre ce projet qui, à l'évidence, pénalise une fois de plus les personnes qui ne maîtrisent pas l'outil informatique au nombre desquelles un certain nombre de personnes âgées. Nous ne cessons de nous élever contre une dématérialisation à outrance des procédures sans aucune alternative. C'est une forme d'exclusion et de négation du sens du service que nous condamnons. Si, à ce jour, aucun texte n'est intervenu en la matière nous nous devons de rester vigilants et prêts à riposter vigoureusement.



L'Union Confédérale des Retraités FORCE OUVRIERE a lancé une pétition, appel que nous relayons dans ces colonnes.

NON A LA SUPPRESSION de l'ABATTEMENT FISCAL DE 10% POUR LES RETRAITES NON A L'AUGMENTATION DE LA CSG REVALORISATION DE TOUTES LES PENSIONS

Depuis plusieurs semaines, le patronat et le gouvernement multiplient les déclarations dans la presse pour convaincre l'opinion publique de la nécessité de supprimer l'abattement fiscal de 10% sur les revenus des retraités.

Cet abattement, contrairement aux affirmations mensongères du président du Medef, qui l'a jugé « contre nature » et « aberrant », ne doit pas être confondu avec la déduction fiscale forfaitaire dont bénéficient les actifs au titre des frais professionnels. Il a été mis en place en 1978 pour alléger la charge fiscale des retraités qui, contrairement à certaines catégories de non salariés, ne risquaient pas de faire des sous déclarations.

Si le gouvernement persiste dans cette voie, près de 50% des retraités seraient pénalisés en voyant leur taux d'imposition augmenter, en devenant éventuellement imposables. Dans tous les cas, cela aura aussi des incidences sur les taux de CSG et sur les droits calculés selon le revenu fiscal de référence. Depuis l'arrivée de M Macron au pouvoir, ils ont déjà perdu au moins 6% de pouvoir d'achat et pour certains jusqu'à 7% du fait de la non-indexation des retraites sur l'inflation et de l'augmentation de la CSG.

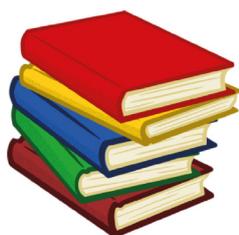
Ça suffit ! Les retraités ne sont ni des nantis, ni des vaches à lait.

Les soussignés exigent du gouvernement

- > Le maintien de l'abattement de 10%
- > La non-augmentation de la CSG
- > La revalorisation de toutes les pensions au moins au niveau de l'inflation.

Signez la pétition !

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/non-a-la-suppression-de-labattement-de-10-pour-les-retraites-21369/>



Notes de lecture



LA ROUTE de Cormac McCARTHY

Éditions Points, collection Littérature étrangère, 256 pages, 8,40 € (existe aussi dans d'autres éditions). Prix PULITZER 2007

Roman post-apocalyptique.

La terre n'est que cendre, plus de soleil, plus de nourriture, plus d'animaux.

Dans un monde mourant vidé d'espoir et d'horizon, sous la pluie, la neige et le vent, un père (l'homme) et son jeune fils (le petit) poussent sur la route un caddie dans lequel s'entassent leurs maigres possessions.

L'homme n'a qu'une obsession : garantir la sécurité et la survie du petit. Continuer de marcher pour rester vivants, aller toujours de l'avant, vers le Sud, vers une destination inconnue et un avenir hypothétique.

L'auteur ne dit rien des raisons de ce chaos : une guerre nucléaire, une catastrophe climatique ? Le passé n'a plus de sens, l'avenir incertain, reste le présent.

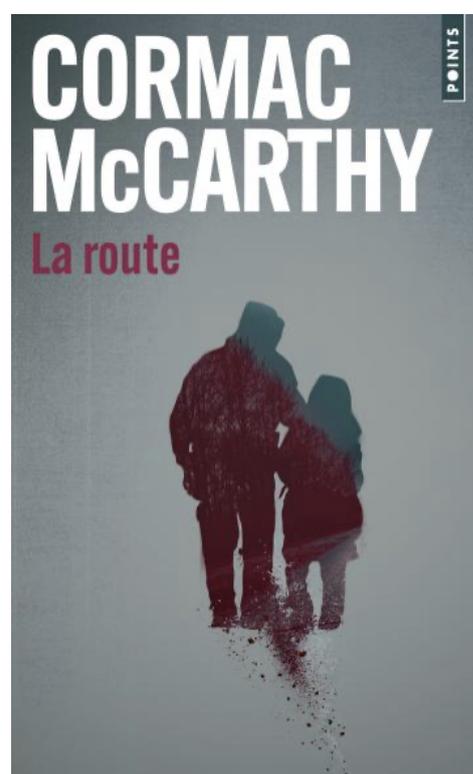
Le présent c'est de survivre dans ce monde confronté entre la vie et la mort, l'humanité et la sauvagerie.

Marche harassante, continuellement aux aguets des autres vivants rescapés pouvant signifier une mort certaine.

Ce roman pose de nombreuses questions sur le sens de l'existence, sur l'humanité confrontée au bien et au mal. Il y a deux catégories de survivants : les gentils et les méchants, l'homme affirme au petit qu'ils sont, eux, des gentils. La route est une réussite littéraire, le style extrêmement dépouillé lui confère une force particulière.

Un très grand livre !

Nota : de ce roman ont été tirés une bande dessinée (Manu Larcenet, 160 pages, 29,50 €, Éditions Dargaud, 2024) et un film (John Hillcoat, 2009) portant le même titre.






LA NOUVELLE

TRIBUNE 

LE LIEN 



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 152
Juin 2025

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Olivier BOUIS

Secrétaire de rédaction :
Nathalie BONHÊME

C.P.P.A.P. en cours

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS



**Ouvrage recommandé
par Jean-Paul Prady**

Les dessins d'illustration, libres de droit, proviennent de pixabay.com

Les photographies sont de Françoise Lemaulf et Serge Lesur.

Le dessin de la page 13 est de notre camarade Laurence Didot, reproduction interdite.



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO). C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

- par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,
- par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*.

Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 Paris
e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Vous pouvez nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au **01 44 83 65 55** aux horaires suivants :
de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse Mail :

à le 2025

(signature)